

Des histoires qui comptent.

Envoyez votre histoire avant le 28 avril 2023

31ST ANNUAL
**LORENZO
NATALI MEDIA
PRIZE**



Règlement du Prix

Le Prix Lorenzo Natali pour les médias est organisé depuis 1992 par la direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne (DG INTPA).

Il est décerné à des journalistes en reconnaissance de leur travail de reportage sur des questions internationales, notamment des articles qui mettent en lumière les défis mondiaux les plus pressants. Ce Prix commémore l'ancien vice-président de la Commission européenne, Lorenzo Natali, qui a grandement contribué à promouvoir et à faire avancer les politiques européennes de développement.

1 Période de candidature

Déposez votre candidature via notre [formulaire en ligne](#) du 9 mars au 28 avril 2023 23:59 CET.

Si vous rencontrez des difficultés pour soumettre votre candidature en ligne, veuillez contacter info@nataliprize.eu pour obtenir une assistance supplémentaire.

2 Thèmes et catégories

Thèmes

Le Prix Lorenzo Natali pour les médias reconnaît et récompense les efforts des journalistes qui contribuent, par leur travail d'investigation, aux thèmes suivants :

- inégalités,
- élimination de la pauvreté,
- développement durable,
- environnement, biodiversité, actions en faveur du climat,
- numérique (gap, connectivité, gouvernance électronique, esprit d'entreprise),
- travail et emploi,
- éducation et développement des compétences,
- migration,
- santé (accès aux soins, assistance),
- paix, démocratie et droits humains.

Catégories

Les candidats doivent opter pour l'une des trois catégories suivantes lorsqu'ils remplissent le [formulaire en ligne](#).

Le Prix est ouvert aux journalistes dans les trois catégories suivantes:

- **Prix international:** reportage publié par un média situé dans l'un des pays du partenariat international et du voisinage de l'Union européenne.
- **Prix Europe:** reportage publié par un média situé dans l'Union européenne.
- **Prix du meilleur journaliste émergent:** reportage réalisé par un journaliste âgé de moins de 30 ans au moment de la publication et publié par un média situé dans l'un des pays éligibles aux Prix international et Europe.

La liste complète des pays éligibles peut être consultée [ici](#).

3

Éligibilité

Format

Les candidatures peuvent être soumises dans les formats suivants :

- écrit
- audio-visuel
- multimédia (tels que les photoreportages, les articles interactifs avec graphiques, les infographies).

Période de publication

Les contributions doivent avoir été publiées ou diffusées entre le 10 mars 2022 et le 9 mars 2023. Toutes les contributions fournies doivent être librement accessibles (et non pas moyennant paiement) via un lien en ligne.

Conditions linguistiques

Les candidatures sont admises dans toutes les langues, accompagnées d'une traduction dans l'une des langues suivantes : anglais, français, espagnol, allemand ou portugais, lorsque ces langues ne sont pas les langues d'origine du reportage. Les contributions réalisées dans des langues autres que l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand ou le portugais ne seront évaluées que sur la base des textes traduits.

Longueur

Pour les textes, la longueur maximale est de 2 300 mots. Les contributions vidéo et audio peuvent durer jusqu'à 30 minutes.

Éligibilité géographique

La localisation de la société de médias qui a publié le reportage détermine l'éligibilité géographique de votre candidature. Le bureau de l'organe de presse doit être situé dans un pays éligible. Par exemple, un reportage publié par Reuters India est éligible, alors qu'un reportage publié par Reuters USA, même s'il concerne l'Inde, ne l'est pas. La liste complète des pays éligibles est disponible [ici](#).

Auteur(s)

Les reportages soumis peuvent être l'œuvre d'un ou de plusieurs auteurs. Les participants doivent être les auteurs et les détenteurs des droits d'auteur et des droits moraux de leur travail.

Le plagiat, qui inclut l'utilisation non autorisée de la langue et des idées d'un autre auteur et le fait de les présenter comme siennes, entraînera la disqualification. La découverte rétroactive d'un plagiat entraînera le retrait rétroactif du Prix.

Lauréats antérieurs

Les lauréats de 2022 ne peuvent pas concourir à nouveau pour le Prix 2023 mais ils sont éligibles pour les éditions suivantes.

4

Critères d'évaluation

Le secrétariat du Prix se réserve le droit de disqualifier toute contribution dont le contenu serait blessant, trompeur, diffamatoire ou vulgaire, ou qui contiendrait des éléments susceptibles de constituer ou d'encourager une conduite pouvant être qualifiée d'infraction pénale, qui mettrait en jeu une responsabilité civile ou qui violerait de toute autre manière une loi nationale ou internationale.

4.1 Critères d'évaluation pour les contributions textuelles et multimédias

• Pertinence

Le principal critère d'évaluation sera la pertinence du reportage au regard des thèmes suivants :

- inégalités,
- élimination de la pauvreté,
- développement durable,
- environnement, biodiversité, actions en faveur du climat,
- numérique (gap, connectivité, gouvernance électronique, esprit d'entreprise),
- travail et emploi,
- éducation et développement des compétences,
- migration,
- santé (accès aux soins, assistance),
- paix, démocratie et droits humains.

Un score de zéro au critère de pertinence entraînera la disqualification de la contribution.

• Rigueur du reportage (sur une échelle de 0 à 5)

La contribution est bien documentée et s'appuie sur des sources variées. Elle est précise et factuelle et/ou étayée par des preuves et bien articulée s'il s'agit d'un article d'opinion.

• Contenu (sur une échelle de 0 à 5)

Langue et neutralité, style, structure, clarté du langage, approche originale du thème, maintien de l'intérêt du lecteur. Les contributions multimédias seront également évaluées en fonction de la pertinence des supports choisis (images, infographies, graphiques, etc.) et de la qualité de l'exécution.

• Valeur ajoutée (sur une échelle de 0 à 5)

Le reportage dévoile un sujet ayant un impact sur la société et met en lumière une question qui aide à nouer des partenariats internationaux pour un changement mondial durable.

Elle incite à la réflexion et a le potentiel de faire changer les gens d'avis sur un sujet ou de modifier leur perspective.

4.2 Critères d'évaluation pour les contributions vidéo ou audio

• Pertinence

Le principal critère d'évaluation sera la pertinence du reportage au regard des thèmes suivants :

- inégalités,
- élimination de la pauvreté,
- développement durable,
- environnement, biodiversité, actions en faveur du climat,
- numérique (gap, connectivité, gouvernance électronique, esprit d'entreprise),
- travail et emploi,
- éducation et développement des compétences,
- migration,
- santé (accès aux soins, assistance), et
- paix, démocratie et droits humains.

Un score de zéro au critère de pertinence entraînera la disqualification de la contribution.

- **Rigueur du reportage (sur une échelle de 0 à 5)**

La contribution est bien documentée et s'appuie sur des sources variées. Elle est précise et factuelle, étayée par des preuves et bien articulée.

- **Édition et enregistrement (sur une échelle de 0 à 5)**

Langue et neutralité, style, structure, clarté, qualité de l'image et de la piste audio/image. La valeur ajoutée du matériel audiovisuel est claire. Utilisation innovante et appropriée des techniques d'enregistrement.

- **Valeur ajoutée (sur une échelle de 0 à 5)**

Le reportage dévoile un sujet ayant un impact sur la société et met en lumière une question qui aide à nouer des partenariats internationaux pour un changement mondial durable.

Elle incite à la réflexion et a le potentiel de faire changer les gens d'avis sur un sujet ou de modifier leur perspective.

5

Prix

Les catégories ne seront pas récompensées si le niveau de qualité attendu n'est pas atteint. Chaque lauréat recevra 10 000 euros. Le lauréat de la catégorie « Meilleur journaliste émergent » se verra également offrir un stage auprès d'un média partenaire. Les lauréats seront invités à participer à une cérémonie à Bruxelles, dont la date sera rendue publique en temps utile.

6

Selection process

Les candidatures feront l'objet d'une phase de présélection menée par quatre écoles de journalisme. Les meilleures contributions présélectionnées seront ensuite jugées par un Grand jury indépendant, composé d'experts du monde entier. Pour en savoir plus sur les anciens membres du grand jury, cliquez [ici](#).

La décision du Grand jury est définitive et irrévocable.

7

Droits d'auteur

La Commission européenne a le droit de reproduire et de diffuser les contributions récompensées dans ses propres publications, sur son site Internet et dans d'autres supports de communication et de promotion, y compris, de manière non exhaustive, le matériel publicitaire du Prix Lorenzo Natali pour les médias.

8

Déclaration de confidentialité

La Commission européenne s'engage à protéger les données à caractère personnel. La Direction générale des partenariats internationaux traite vos données à caractère personnel dans le cadre du Prix Lorenzo Natali pour les médias 2023 - Concours, conformément au [Règlement \(EU\) 2018/1725](#) et à la déclaration de confidentialité spécifique.